

TABLE DES MATIERES
Du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 30 octobre 2025

1.	Appel.....	2039
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2039
3.	Préavis n° PR25.23PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 Rapportrice de majorité : Mme Ella-Mona CHEVALLEY	2040
	Rapporteur de minorité : M. Laurent ROQUIER	2040

Les procès-verbaux sont disponibles sur

<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 30 octobre 2025

Présidence Monsieur Laurent VUITHIER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL La secrétaire adjointe procède à l'appel nominal.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Maximilien BERNHARD, Stefania BEUTLER, Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Jean-David CHAPUIS, Luis CORREIA JOSÉ, Jean-Marc CUANILLON, Gildo DALL'AGLIO, Gilles DE MONTMOLLIN, Basile DE RAEMY, Kevin DELAY, Nicola DI MARCO, Nicolas DURUSSEL, Laurent GILLIARD, David GRANDJEAN, Philippe GRUET, Olivier JAQUIER, Pierre-Henri MEYSTRE, Pierre-André MICHOUDE, Marc NICODET, Sophie PISTOIA GROSSET, Cécile PLAGELLAT, Sylvain PLAGELLAT, Juan RAMIREZ, Bahija RANDIN, Lorena SHEU, Ervin SHEU, Laurent THIÉMARD, Bart WIND

Membres absent·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Rayan AMMON, Rosario DI FIORE, Denis GONIN, Alain JOTTERAND, Aïsha OUTEMZABET, Layla OUTEMZABET, Ruben RAMCHURN, Olivier SIMON-VERMOT, Sinhuja SUBRAMANIAM

Membres présent·e·s	62
Membres excusé·e·s	29
Membres absent·e·s	9
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO et Messieurs les Municipaux François ARMADA, Christian WEILER, Benoist GUILLARD et Julien WICKI sont excusés pour cette séance.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR** La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.

**3. PRÉAVIS
N° PR25.23PR****CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026**

RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME ELLA-MONA CHEVALLEY, MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. LAURENT ROQUIER, MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission des finances, Mme CHEVALLEY donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire simplement quelques éléments. Je crois qu'on avait les principaux lors du dernier Conseil.

Comme c'est courant, lors d'une dernière année de législature, la Municipalité a décidé de ne pas modifier l'arrêté d'imposition, ceci d'autant plus au vu de la situation économique incertaine. Les prévisions de croissance sont à la baisse en Suisse et il y aura probablement un effet direct de la modification des droits de douane avec les USA avec un effet de compression du PIB l'année prochaine.

C'est dans un contexte donc économique incertain que la Municipalité propose de ne pas changer le taux d'imposition en 2026 et de le maintenir à 75 points ainsi que l'impôt foncier à 1,5.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission des finances, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

Le préavis nous répète que le taux d'impôt de la Ville d'Yverdon-les-Bains est un des plus hauts du Canton avec 75% à comparer à une moyenne cantonale de 67,5%. Il mentionne aussi que, et je cite : « La Ville d'Yverdon-les-Bains possède toujours une force fiscale par habitant fort basse par rapport à la moyenne des villes vaudoises qui s'accentue davantage chaque année et réduit d'autant l'équilibre financier à terme. »

Tout en prétendant vouloir améliorer la force fiscale par habitant, la Municipalité affiche en réalité une stratégie bancale. Tenter d'attirer des contribuables plus aisés, tout en maintenant des taux d'imposition les plus élevés du Canton. Après avoir alourdi la fiscalité foncière et multiplié les exercices déficitaires, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'enfonce dans une contradiction flagrante. Comment espérer séduire des ménages à revenus supérieurs à la moyenne et des investisseurs alors que la gestion communale décourage précisément ceux qu'elle prétend vouloir attirer.

Plutôt que d'accumuler les déficits, il est urgent d'inverser la tendance et de présenter enfin des résultats financiers crédibles et positifs, mais aussi de revoir notre politique fiscale. Notre Ville est grandement financée par des contribuables yverdonnois, mais aussi par ceux du reste du Canton au travers de la péréquation. La contribution des assujettis pour notre Ville est passée de CHF 96'000'000.- en 2016, à un peu moins de CHF 107'000'000.- au budget 2024. Une hausse nette de quelques CHF 10'000'000.- qui aurait dû nous permettre d'assainir nos finances. Pourtant, dans le même temps, le déficit s'est aggravé, passant de CHF 400'000.- de bénéfice en 2016 à - CHF 10'000'000.- au budget 2025. Le constat est implacable. Nous n'avons pas un problème de recettes, nous avons un problème de dépenses.

La Municipalité choisit de dépenser toujours plus, sans se soucier des équilibres budgétaires ni des contribuables qui financent ces dérives. La vérité est simple, l'augmentation des revenus et des impôts ne sert à rien si, dans un même temps, la machine publique engloutit chaque franc supplémentaire. C'est une spirale dangereuse qui étouffe les ménages, décourage les

investissements et fait fuir les forces vives de notre territoire.

C'est pourquoi nous demandons une baisse des impôts. Non seulement pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, mais aussi pour attirer de nouveaux habitants et contribuables, capables d'apporter une contribution fiscale plus forte et plus stable dans la durée.

Dans un premier temps, pour 2026, nous proposons une réduction minime de 1%, soit de 75% à 74%. Une baisse future pourrait être envisagée en fonction des résultats de cette première petite mesure et cela laissera le temps à la Municipalité d'entamer un exercice de réduction des dépenses.

Une politique des petits pas permettra de multiplier les bonnes nouvelles, de restaurer la confiance et d'enfin améliorer la force fiscale par habitant.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'arrêté d'imposition

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2026 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Proposition de motion d'ordre

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je vous propose ici d'abréger ce débat qui n'a pas lieu d'être, ce deuxième débat qui n'a pas lieu d'être. Il y a déjà eu un premier débat il y a quelques semaines. Tout le monde a pu parler en son âme et conscience. Tout le monde a pu dire tout ce qu'il voulait. Tout ce qui était nécessaire a pu être dit. Tout le monde, personne n'a été interrompu. Ce deuxième débat n'a pas lieu d'être. La demande qui a été faite n'est pas dans le but d'avoir un deuxième débat, mais juste d'avoir un deuxième vote maintenant que les forces se sont rééquilibrées. Donc je vous propose directement de passer à ce vote et je propose donc une motion d'ordre.

Discussions s/motion d'ordre

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes donc devant une proposition de motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par 5 membres, elle est mise directement en discussion et soumise au vote. Qui est-ce qui soutient cette motion d'ordre ? Nous avons plus que 5 membres.

J'ouvre la discussion sur la motion d'ordre.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Alors bien sûr qu'on va ouvrir la discussion sur la motion d'ordre qui me convient tout à fait. Je crois que M. ROQUIER a par ailleurs extrêmement bien décrit la situation. C'est vrai que c'est une affaire de rééquilibrage. Je remercie d'ailleurs les personnes présentes de s'être déplacées. Je vous prie d'ailleurs de m'excuser, c'est en partie de ma faute, mais ça ne représente pas seulement ma position, c'est aussi la position des forces de gauche, ou en tout cas d'une majorité d'entre elles.

Et puis, je tiens à préciser aussi que si on est là ce soir, c'est parce que le sujet était beaucoup trop important pour qu'on puisse simplement accepter la situation sans broncher. Je tiens à préciser que ce n'est pas unique dans les annales de notre Commune, que c'est déjà arrivé à plusieurs reprises. Alors ce n'est pas exhaustif, mais en 2002, en ce qui concerne l'effectif de la police, et puis en 2014, en ce qui concerne Gare-Lac. Donc ce n'est pas unique dans l'histoire de la Ville. On a eu plusieurs fois des situations où on a refait...

Alors moi, j'aurais volontiers proposé une motion d'ordre, mais je me suis dit que c'était impoli de ma part de faire venir tout le monde ce soir pour un deuxième débat et de vous annoncer d'emblée

qu'on ne ferait pas de débat. Alors si la proposition vient de mes collègues de la droite, ça me convient. Voilà. Donc je soutiens cette motion d'ordre.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/motion d'ordre

La motion d'ordre est acceptée à une évidente majorité.

Nous allons donc passer sur la proposition d'amendement de la minorité de la Commission. Donc nous allons voter sur l'amendement proposé par la minorité de la Commission, à savoir article 1^{er}, alinéa 1, proposition d'amendement : « Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers, en pour-cent de l'impôt cantonal de base à 74 % au lieu de 75 % ».

Vote s/amendement

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité.

Je passe à l'article 1, alinéa 1, non amendé : « Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers, en pour-cent de l'impôt cantonal de base à 75% ».

Vote

L'article 1, alinéa 1, est accepté à une évidente majorité.

Je passe maintenant à la suite des alinéas de l'article 1.

Vote

Nous allons voter sur l'ensemble du préavis.

Le PR25.23PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 1^{er} alinéa 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 75%

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

Clôture

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi

que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous la semaine prochaine, le jeudi 6 novembre 2025, à 20h.

Il est 20h23, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe